



◀ mensuel de liaison de l'avicam ▶ n° 42-43 ▶ décembre 2002 - janvier 2003 ▶

## Le mot du Président

### SAUVER NOS ENTREPRISES NATIONALES SANS TUER LA DIVERSITE, ET SANS AGGRAVER LA FRACTURE NUMERIQUE TERRITORIALE

On ne peut que se réjouir que des solutions soient trouvées pour nos grandes entreprises, France Télécom et CEGECEL et autres fleurons des secteurs des communications électroniques. Il ne faut pas laisser perdre ou partir le capital humain qu'elles ont rassemblé. Nous avons besoin de retrouver des acteurs forts, pouvant investir dans des logiques d'ensemble.

Mais les sauvetages et fusions en cours doivent s'accompagner de mesures permettant une dynamique élargie à d'autres acteurs ; sinon les situations de monopoles ou d'oligopoles pourraient ossifier le secteur.

Il ne faut pas non plus continuer à entraver l'action publique locale ; sinon la fracture numérique va se développer, d'abord entre le rural et l'urbain, mais aussi entre les métropoles françaises et leurs consœurs européennes beaucoup plus libres d'agir.

Cessons d'avoir peur. Les collectivités n'ont aucun intérêt à porter leurs efforts là où le marché est déjà concurrentiel ; elles seraient d'ailleurs mal armées pour le faire. Elles privilégieront les territoires mal desservis ou les besoins de pointe. Et ce faisant, à terme, tous les opérateurs bénéficieront de cet élargissement des usages.

Dans leur plate-forme commune l'AVICAM et l'AMGVF, ont proposé une série de mesures en ce sens. Il s'agit d'ouvrir le jeu sur les infrastructures et réseaux, au bénéfice de tous les opérateurs, et de donner un cadre adapté pour les collectivités locales, en libérant leurs initiatives et en organisant des pérennités.

Les pouvoirs publics ont participé activement à la remise à flots des grandes entreprises, c'était indispensable. Il est temps de prendre ces orientations en faveur de la diversité et de l'action locale, et de les mettre en application elles aussi.

**Martial Gabillard**

## Les chiffres du câble

Le nombre de foyers abonnés au câble en France continue de progresser au rythme soutenu de 9% par an (chiffres de l'Aform), confirmant la singularité du secteur dans un contexte économique par ailleurs incertain. Les campagnes commerciales des opérateurs portent donc leurs fruits. On note également la progression toujours plus soutenue du nombre d'abonnés internet, ce qui laisse à penser que la rénovation des réseaux pour la fourniture de l'accès internet s'avère payante. Seule ombre au tableau, la diminution sensible du nombre d'abonnés au téléphone (- 9%), qui démontre la difficulté d'entrer sur ce marché tant que la technologie IP ne sera pas fiable.

	N foyers au 30/6/2002	Croissance annuelle
Prises commercialisables	8 768 144	+3,8%
Abonnés tous services	3 577 545	+9,05%
Abonnés Télévision	3 433 731	+8,5%
Dont abonnés tv numérique	758 296	+24%
Abonnés Internet	250 053	+47,7%
Abonnés téléphone	56 285	-9%

# Télévision Numérique Terrestre : les jeux sont-ils faits ?

Le rapport Boyon a relativisé l'impact de la TNT ; le gouvernement la soutient sans trop y croire, et en bridant le service public qui en faisait son cheval de bataille ; le CSA a arrêté son choix, subtil équilibre entre les grands groupes privés en place, avec des strapontins à des nouveaux entrants. Le démarrage aura-t-il lieu fin 2004, calendrier le plus « optimiste » envisagé aujourd'hui ? On sait déjà que la hotte du Père Noël sera moins fournie qu'espérée au départ. Mais certains y croient encore.

Le rapport Boyon a remis un certain nombre de choses à leur place. Le chapitre sur « les mythes de la TNT » dénonce les « exagérations répétées » et « de trop nombreux fantasmes, sans rapport avec la réalité de la technologie, ni surtout celle de l'économie ». Cependant, « la numérisation de l'hertzien s'inscrit dans l'extension de la diffusion numérique, qui a déjà touché le satellite et le câble, et dans des objectifs d'intérêt général comme la rationalisation de la gestion du spectre des fréquences radio-électriques ».

Un autre mythe s'est effondré avec les choix faits par le CSA, celui de la TNT comme vecteur idéal du pluralisme : seuls les grands groupes audiovisuels existants ont été servis, plus un nouvel entrant adossé lui aussi à un puissant groupe financier (Bolloré). Le pluralisme, c'est entre ceux qui ont les moyens !

## ► Recommandations au gouvernement

Dans le chapitre « quelle stratégie pour les pouvoirs publics ? », le rapport s'interrogeait sur trois options : arrêter le projet, le refondre, lui donner sa viabilité. « C'est cette (dernière) solution qu'il est proposé au Gouvernement d'adopter ».

Il était en effet difficile pour le gouvernement d'apparaître comme celui qui arrêterait un projet censé offrir la télévision gratuite, avec une bonne qualité d'image, permettant de développer les télévisions locales et de nouvelles chaînes de télévision publique, et mettant fin au quasi-duopole M6/TF1 sur la télévision privée gratuite. Même si c'était des « mythes ».

Paradoxe, après avoir proposé comme « stratégie pour les pouvoirs

publics » de « donner sa viabilité » à la TNT, le chapitre suivant s'intitule : « les conditions du succès de la TNT relèvent largement de l'initiative privée ».

Parmi les conditions du succès fixées par le rapport, certaines semblent difficiles à remplir. La première précise que « pour susciter l'intérêt du public, il est indispensable que l'offre de programmes ne soit pas perçue comme la simple duplication de chaînes déjà diffusées sur d'autres supports ». Dans la sélection du CSA, seules 3 ne sont pas dès aujourd'hui présentes sur le câble et le satellite.

## ► Les décisions du gouvernement

Le gouvernement a décidé de « donner sa chance » à la TNT, en s'en remettant de fait pour l'essentiel aux acteurs privés.

Pour les chaînes publiques nouvelles, les 3 projets élaborés par France Télévision sont critiqués. Jean Jacques Aillagon a déclaré au Sénat que « l'avenir et la prospérité de France Télévision ne sont pas liés à la TNT » et que l'on « peut accomplir avec soin et intelligence les missions de service public sans inventer une nouvelle chaîne chaque jour ». Ce qui tombe bien, puisque les dotations promises en 2003 pour les créer ont été supprimées.

Malgré tout, il est décidé de « préfinancer les premiers travaux de réaménagement des fréquences analogiques » à hauteur de 15M d'euros.

## ► Les choix du CSA

Le CSA a rendu publique la liste des candidats sélectionnés pour les chaînes privées.

Il a joué la sécurité : tous les grands sont autour de la table, tous les petits ont été éliminés. Et ne parlons pas des associations ! « Tous les dossiers

sélectionnés ont présenté des financements garantis par leurs actionnaires sous forme d'apports en fonds propres » (La Lettre du CSA).

Ce choix évitera en tout cas les situations à l'espagnole ou à l'anglaise, où la TNT est portée par un challenger... qui s'écroule inmanquablement.

## ► Deux distributeurs ?

Pour la distribution payante, le CSA envisage clairement une articulation autour des deux bouquets satellites actuels. Chaque bouquet hertzien serait construit autour d'une chaîne premium (Canal + ou TPStar) et de quelques chaînes exclusives. D'autres chaînes pourraient être proposées par les deux bouquets. Grosso modo une offre de bouquet satellite réduite aux chaînes leader. Pour le gratuit, l'accent est sur la musique : 3 chaînes sur les 6 nouvelles.

La balle sera donc bientôt dans le camp des grands groupes privés, puisque le public est sur la touche. Comment joueront-ils ?

Le patron de Vivendi Universal a relancé l'idée d'une fusion des bouquets satellites, parlant même (lapsus ?) de chaîne payante unique. Dans ce cas, toute l'attribution de la TNT est à refaire, car les critères de pluralisme fixés par la loi ne seraient plus respectés. Et surtout, toute l'économie de l'audiovisuel serait bouleversée.

Si on écarte cette hypothèse, la situation n'est pas évidente pour la TNT. Jusqu'ici, Canal+ avait dit qu'il n'irait que s'il était seul distributeur. Est-ce pour l'encourager que le CSA a choisi plus de chaînes dans son orbite que dans celle de TPS ? De leur côté, TF1 et M6, les deux actionnaires de TPS, n'ont pas intérêt au développement rapide de nouvelles chaînes gratuites

# Télévision Numérique Terrestre : les jeux sont-ils faits ? (suite)

grâce à la TNT. Et un des acteurs principaux peut être mal à l'aise : Lagardère. Il lui manque la chaîne hertzienne analogique pour peser dans la cour des grands. Les pressions à la privatisation de France 2 pourraient repartir, à moins qu'il ne profite de la faiblesse de Canal+.

Donc, si on peut se hasarder à un pronostic, il ne faut retenir ni le scénario catastrophe, ni le scénario triomphal, mais un démarrage très progressif de la TNT. Sachant qu'en plus, les premières années seront chaotiques (problèmes techniques, difficultés financières pour certaines chaînes).

## ► Et pour le câble ?

La TNT complète le satellite dans les zones urbaines là où il pénètre moins... et là où est le câble. Le problème stratégique du câble est qu'il n'y a pas aujourd'hui d'acteurs majeurs, impliqués dans l'audiovisuel et/ou les télécoms, pour réunifier et développer les réseaux existants. Les financements bancaires sont aussi arrêtés pour ce secteur. Il risque donc de ne pas y avoir d'ici 2004 une stratégie agressive du câble pour contrer la TNT.

Le câble a pourtant des atouts. Il pourrait déployer par exemple une offre analogique bon marché, correspondant à la partie gratuite de la TNT, un peu plus étoffée. Car l'analogique offre aussi quelques avantages : pas besoin d'un coffret qui ne sert que pour un poste de tv, et ne gère ni le magnétoscope, ni le multi-équipement ! Sans parler de l'internet illimité...

Mais avant tout se posera la question des coûts de réaménagement des réseaux liés aux perturbations de la TNT, imposés à des acteurs qui sont déjà en position de fragilité financière. L'AVICAM et l'AMGVF ont demandé dans leur plate-forme commune que « les réaménagements de plans de fréquences pour les réseaux câblés soient financés de la même manière que pour les émetteurs et récepteurs hertziens ».



## Les choix du CSA

Gratuit : TF1, M6, Direct 8 (Bolloré), i-MCM (Lagardère), M6 Music, NRJ TV, NT1 (AB), TMC (Pathé). S'y ajouteront entre 5 et 8 chaînes publiques (F2, F3, Arte, F5, La Chaîne Parlementaire et éventuellement 3 autres chaînes).

Payant : Canal+, i-télévision (Canal+), Sport+ (Canal+), Planète (Canal+/Lagardère), Ciné Cinémas (Canal+/Lagardère), Canal J (Lagardère), Match TV (Lagardère), Cuisine TV/Comédie (Pathé), AB1 (AB), Eurosport (TF1), LCI (TF1), TF6 (TF1/M6), TPStar (TF1/M6), Paris Première (M6).

Au total :

- sur 22 chaînes, 18 dépendent des acteurs privés principaux de la télévision (TF1, M6, Canal+, Lagardère) - sur 14 chaînes payantes, 7 ont les mêmes actionnaires que Canal Sat (66% Canal+, 34% Lagardère), 5 les mêmes que TPS (66% TF1, 34% M6).

## Haut-débit, télévision locale Les silences du rapport Boyon

L'audiovisuel est encore traité comme un sujet à part, sans voir son articulation avec les réseaux et services de télécoms. Il n'y a pas de prise en compte des conséquences de la TNT sur les réseaux à haut débit, contrairement aux analyses de l'Avicam ou de l'ART. En juin dernier le rapport du BIPE précisait que « rechercher à tout prix et à court-moyen terme le succès de la télévision numérique (voire de la télévision numérique terrestre), pourrait mettre en danger l'économie des réseaux et services broadband, et finalement s'avérer contre-productif pour le développement à long terme de la société de l'information ».

Au contraire, dans le rapport Boyon, la TNT est vécue comme un rempart contre la dérégulation de l'audiovisuel : « Enfin, il faut être conscient que les autres modes, actuels ou possibles, de diffusion télévisuelle – le câble, plus encore le satellite et, en raison des risques de délocalisation de la fabrication, l'internet à haut débit – seront exposés à des risques majeurs de dérégulation. La TNT sera, de ce point de vue, beaucoup plus protectrice ».

Pour la télévision locale, le rapport n'évoque pas les problèmes de zones de diffusion, sans rapports avec les bassins de vie, qui résultent du choix fait par le CSA de réutiliser les plus gros sites d'émissions actuels. Faute de refondation de la TNT, ces choix persistent, et la TNT se prêtera difficilement à la diffusion de chaînes locales.

Rapport Boyon : <http://www.ddm.gouv.fr/actualites/66.html>

Communiqué du Ministère : <http://www.culture.fr/culture/actualites/communiqu/aillagon/tnt.htm>

CSA : [http://www.csa.fr/actualite/communiqués/communiqués\\_detail.php?id=10311](http://www.csa.fr/actualite/communiqués/communiqués_detail.php?id=10311)

# TÉLÉVISION CITOYENNE ET DE PROXIMITÉ

## Continuité gouvernementale

Selon l'Académie des Sciences morales et politiques, le volume total des aides publiques à la presse écrite représentait en 2001 environ 6,5 milliards de francs, soit 11% du chiffre d'affaires total de la presse. Le soutien de l'Etat prend la forme variée de 19 aides. Les aides indirectes représentent 94% du volume et s'appliquent à la plupart des publications, contre 6% qui sont ciblées. Le Ministre de la Culture et de la Communication a annoncé que les aides fiscales, publiques et parafiscales à la presse de 2002 seraient globalement reconduites en 2003.

Pour les aides à la télévision locale, elles seront aussi reconduites : il n'y aura rien en 2003. Comme avant. La loi du 1er août 2000 avait obligé le gouvernement à remettre un rapport sur le développement de la télévision citoyenne et de proximité avant le 1er août 2001. En avril 2002, il était encore sur les bureaux des ministères. Il est à nouveau en chantier. Sortira-t-il en 2003 ? Permettra-t-il de prendre des mesures fiscales pour 2004 ? Impatients de la proximité, ne pas s'abstenir : commencez tout de suite avec vos moyens locaux, sans attendre l'aide de l'Etat...

## Continuité de la PQR

Suite aux injonctions de Bruxelles, le gouvernement étudie un assouplissement des secteurs interdits de publicité à la télévision. Jean Louis Prévost, Président du Syndicat de la Presse Quotidienne Régionale, ne veut pas que la télévision puisse accéder aux secteurs interdits, notamment la distribution. Cela représente 290 millions d'euros de recettes publicitaires pour la PQR, sur un chiffre d'affaires de 2,4 milliards. On comprend qu'il ne veuille rien perdre !

## Privée inquiète

Les salariés de Télé Lyon Métropole ont fait grève pour attirer l'attention sur les menaces de restructurations qui pèsent sur la chaîne privée. Détenue à près de 50% par Le Progrès, elle continue de perdre beaucoup d'argent : plus de deux millions d'euros par an. Le groupe de presse du Progrès, Socpresse, a néanmoins déposé des dossiers de candidature à Grenoble et Nantes.

## Associatives expérimentales

Le CSA continue à donner des autorisations temporaires pour des télévisions associatives en hertzien, comme Activa TV à Toulouse, Zaléa ou TV Bocal à Paris, Canal Cité à Carcassonne et Télé-Vision Montreuil... L'occasion de faire l'apprentissage des grandeurs et difficultés du métier.

M. Aillagon a déclaré à l'Assemblée que « le développement des télévisions associatives mérite d'être encouragé. Mais (...) faute de ressources elles doivent se contenter d'autorisations temporaires et ne peuvent pas réellement se développer. (...) Pour autant la mise en place d'un fonds de soutien à l'échelle nationale n'apparaît pas pour l'instant en tout cas réaliste. » (...) « Permettre à ces télévisions de recevoir des subventions des collectivités territoriales constituerait également une solution qui le cas échéant sera précisée par la loi. »

## Publiques locales

Pour l'appel à candidatures lancé en hertzien analogique à Nantes, il y a aussi une candidature associative, mais défendant l'idée d'une télévision locale de service public. Au CSA de trancher entre ce projet et ceux de TV Breizh (TF1, Berlusconi...) allié à Ouest France, ou de la Socpresse (Presse Océan, Courrier de l'Ouest, Maine Libre etc, et l'équipe de foot nantaise), alliée au Télégramme de Brest. Parmi les tous premiers critères : la prise en considération du pluralisme. Autre candidature en hertzien, mais cette fois dans la plaine du Forez, avec là aussi une conception de « service public local ». Une idée qui fait son chemin.

## Câblées nouvelles

Le CSA a approuvé les conventions de Canal Wingen (Bas Rhin), Pam TV (Pont à Mousson), TVPI câble (Bayonne, Anglet et Biarritz), et Télévision locale de Fresnoy le Grand (Aisne). Des diffusions temporaires ou exceptionnelles ont également été autorisées à Besançon et Tours.

## Subsidiarité !

Le « journal de chez vous » service interactif national proposant des informations locales par satellite et câble, a fermé son antenne, faute de repreneur. Pas encore arrêtée, mais sérieusement menacée, la chaîne nationale Régions, codétenue par France Télévision (50%), Wanadoo (40%) et Dexia (10%), qui souffre de sa faible audience. TPS ne veut plus la diffuser à partir de mai 2003 et Wanadoo ne veut plus la soutenir.

# Combattre l'e-xclusion

Le Premier Ministre a présenté devant l'Electronic Business Group son plan pour les TIC, baptisé RESO2007. Il se propose d'agir sur l'offre (aide à la création d'entreprises, création d'un climat de confiance, soutien à la Recherche/Développement) et sur la demande (formation, diffusion du haut débit, incitation à l'équipement des ménages et des entreprises).

Les objectifs pour 2007 sont précis :

- toutes les entreprises connectées à internet
- accès à l'internet haut débit dans toutes les communes de France
- un ordinateur pour 3 élèves dans les collèges et lycées
- un pour 2 étudiants à l'université
- un ordinateur dans chaque famille ayant un enfant scolarisé

Plus près de nous, il est prévu que toutes les universités soient raccordées à Renater en 2004. Au chapitre administratif, il est demandé à chaque Ministère de dématérialiser deux procédures par an d'ici à 2005. Il sera créé une agence pour l'administration électronique.

Au chapitre des moyens financiers, il n'y a pas eu de précisions sur la manière d'atteindre ces objectifs. Mais elles pourraient être données à l'occasion du CIADT de décembre ou des 3 Lois qui vont venir remplacer et compléter la défunte Loi sur la Société de l'Information, et qui concernent :

- la transposition de la directive commerce électronique (fin 2002)
- la diffusion et l'appropriation des nouvelles technologies, sous l'égide de Claudie Haigneré
- la transposition du « paquet télécoms »

Pour l'équipement des ménages, des mesures fiscales sont étudiées. M. Raffarin s'est dit « convaincu que les collectivités locales jouent

et joueront encore un rôle important dans le déploiement du haut débit, puisqu'elles sont fortement impliquées dans le développement des infrastructures télécoms ».

A l'occasion de ce plan, il n'est pas inutile de faire le point sur la diffusion d'internet en France.

## ► Les freins à l'accès

Il subsiste des freins très lourds à une généralisation de l'utilisation d'internet :

- l'absence de culture informatique ; seuls 54% des plus de 15 ans déclarent savoir se servir d'un ordinateur (étude INSEE, juin 2002, chiffres d'octobre 2001)
- l'absence d'accès à un ordinateur ; seuls 57% ont accès chez eux, ou sur leur lieu d'activité, travail ou école (seulement 42% ont un ordinateur à domicile).

L'augmentation rapide du nombre d'internautes ne doit pas faire illusion : il s'agit de ceux qui passent d'une informatique autonome à une informatique communicante. Il ne peut y avoir une utilisation courante de l'internet sans accès très proche à un ordinateur, et les chiffres ci-dessus évoluent lentement.

On passera donc rapidement d'un tiers d'internautes en 2001 à deux tiers. La suite sera beaucoup plus difficile. Le vrai fossé numérique commence seulement. Il touche beaucoup plus les non diplômés, les personnes plus âgées, les habitants des zones hors grandes agglomérations. Le fossé numérique se superpose à la fracture sociale, et vient l'aggraver.

## ► L'accès développé : illimité, haut-débit

Pour qu'internet devienne un outil familier, il faut que le coût d'accès soit bas, ce qui est atteint par les offres « illimitées » qui ne contraignent pas l'usage. Le haut débit, plus cher, permet de sur-

croit un accès rapide pour des usages plus intensifs ou professionnels. Le cap du premier million d'abonnés à l'illimité (câble+ADSL) a été franchi en septembre 2002.

Cet accès développé est aujourd'hui possible dans les zones qui ont le câble, l'ADSL, ou la Boucle Locale Radio (les offres satellite étant moins performantes). Fin 2002, cela représente environ 70% de la population, mais seulement 20% du territoire. France Télécom annonce que la totalité des parisiens a accès à l'ADSL, mais cela n'est le cas que de 19% des ariégeois. Et 45% des abonnés à l'ADSL sont en Ile-de-France.

## ► Le fossé s'approfondit

Le fossé numérique s'approfondit au fur et à mesure qu'il rétrécit. Plus il y a d'utilisateurs d'internet, plus il y a de services qui s'y développent, ce qui pénalise d'autant plus ceux qui n'y ont pas accès. En effet, quand un employeur peut recruter en ligne, ou quand une association peut toucher la majorité de ses membres par un simple courriel, qui s'ennuiera avec d'autres procédures, plus lourdes et plus chères, pour s'occuper des exclus de l'internet ?

Toute politique locale ou nationale de e-administration, e-formation, sans parler de la « e-démocratie », ne peut ignorer que les 2/3 des citoyens n'ont jamais utilisé internet, et que beaucoup ne sont pas près de le faire.

## Bienvenue

À Fécamp, câblée par UPC, qui rejoint l'Avicam

## Bienvenue

À Julie SAUSSAYE qui rejoint l'équipe de l'Avicam.

# Internet pour tous

## Pour les citoyens

Chaque année le concours organisé par l'association Villes Internet remporte plus de succès. Pour l'édition 2002, l'association constate « une prise de conscience des collectivités locales d'inscrire dans la politique publique, le développement des usages des réseaux numériques, d'intégrer leur utilisation dans les services publics, de favoriser la création de contenus par des citoyens actifs, de soutenir le développement d'accès publics à Internet et enfin de développer la démocratie participative... ». Parthenay a obtenu la note maximale, 5 arobases, et Brest, Faches-Thumesnil, Issy-les-Moulineaux, Joinville-le-Pont, Metz, Tourcoing et Vandoeuvre, quatre arobases. Pour connaître les lauréats et s'en inspirer : <http://www.villes-internet.net>

## Pour les travailleurs

Le Forum des Droits pour l'Internet a publié un rapport et des recommandations sur l'utilisation d'Internet au travail : L'employeur peut-il ouvrir les méls de ses salariés ou avoir accès à leur disque dur ? Les syndicats de l'entreprise peuvent-ils envoyer des tracts et des courriers électroniques aux salariés ? Faute d'une législation adaptée, il est souvent conseillé de négocier localement sur beaucoup de ces questions.

<http://www.foruminternet.org/recommandations/lire.phtml?id=394>

## Pour l'opposition

Selon le Ministre de l'Intérieur, l'article 9 de la loi sur la démocratie de proximité du 27 février 2002 est applicable aux sites Internet des collectivités. Donc, si vous diffusez une information générale sur les réalisations et la gestion de votre collectivité, vous devez offrir la possibilité aux élus de l'opposition de s'y exprimer.

## Pour les usagers

Les utilisateurs des sites publics sont avant tout motivés par un souci de simplification de leurs démarches administratives : 58% les ont utilisés pour éviter les files d'attente et déplacements ; 35% pour gagner du temps par rapport aux délais postaux, et 29% pour éviter de téléphoner dans des centres administratifs. 68 % des personnes interrogées pensent qu'Internet rapprochera les services publics des besoins des citoyens. Attente prioritaire : l'emploi.

"Usages et attentes des Français en matière de services publics sur Internet", étude Taylor Nelson - Sofres

[http://www.sofres.com/etudes/pol/030902\\_servicespub\\_n.htm](http://www.sofres.com/etudes/pol/030902_servicespub_n.htm)

## Pour personne ?

Les 7 millions d'euros investis dans Webcity depuis sa création n'ont pas réussi à assurer la pérennité de cette société, mise en dépôt de bilan. Pas facile de rentabiliser des portails de ville privés ! Il en reste cependant, comme e-local, qui a dû diviser par deux son personnel, Cityvox qui s'est replié sur Marseille et Vivalaville sur quelques villes en Bretagne.

## Agenda

7èmes rencontres de la société française en réseau  
Thème principal : les réseaux de personnes  
9, 10, 11 janvier, Autrans  
<http://www.autrans2003.org/>

Groupes de travail  
NC Numéricable/Avicam  
16 janvier  
Noos/Avicam  
22 janvier

Journée de l'OTV  
4 février, Paris  
<http://www.telecomville.org>

## Antennes relais et bons offices

L'office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques vient de publier un rapport des sénateurs Lorrain et Raoul sur l'incidence éventuelle de la téléphonie mobile sur la santé.

Ce rapport est globalement rassurant sur les risques liés aux antennes relais, mais souligne l'importance de la multiplication des installations émettrices (UMTS, WiFi, etc.). Il demande que les communes puissent obtenir un "P O T", Plan d'Occupation des Toits, de la part des opérateurs. Il propose également le squelette d'une charte type avec les opérateurs, déclinable localement. Il s'agit d'engagements réciproques, librement négociés, comme dans les conventions qui existent déjà. Originalité : une grille permet à l'opérateur de classer sur 3 niveaux l'impact de sa nouvelle installation sur l'environnement (au niveau technique, mais aussi visuel et médiatique !). Au niveau le plus élevé, il conseille une "Concertation entre la Mairie et les Opérateurs sur les actions à engager : réunion publique, modification du projet, notes d'information, étude particulière...".

<http://www.senat.fr/rap/r02-052/r02-052.html>

## avizoom

Directeur de la publication :  
Martial Gabillard

Rédacteur en chef :  
Patrick Vuitton

Secrétaire de rédaction :  
Françoise Diallo

Conception graphique :  
Martine Loyau

Impression : Copy and Co  
Publication de l'Avicam

11, rue La Fayette, 75009 Paris  
Tél. : 01 42 81 59 99

Fax : 01 49 95 02 18

[www.avicam.org](http://www.avicam.org)  
ISSN : 1293-2299